

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
« Ville émancipatrice »

Affaire suivie par :
Direction Action Culturelle et patrimoniale
Lise CHIARUTTINI
Chargée de mission programmation et développement culturel
Tél : 04.90.80.81.51.
@ lise.chiaruttini@mairie-avignon.com

Nos réf. : OG/VL/BP/LC - N° 26-121

DÉCISION

Le Maire de la Ville d'Avignon,

Vu les articles L2122-22 5^{ème} alinéa et L2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°5 du Conseil Municipal en date du 28 mars 2026 portant délégation d'attributions à Monsieur Le Maire,

Vu l'arrêté municipal du 10 avril 2026 portant délégation de fonctions de Monsieur le Maire à Madame Violeta LUKIC, Adjointe déléguée au Maire, signataire de la présente décision,

Vu le budget de la commune,

DECIDE

Article 1^{er} : La Ville d'Avignon met gracieusement à la disposition de Monsieur Georges CABASSI, la salle d'exposition de la manutention rue des escaliers Saint Anne pour une exposition du 5 au 19 novembre 2026.

Article 2^{ème} : La présente décision sera exécutoire à compter de la date d'enregistrement de son dépôt en Préfecture et de sa publication ou de sa notification au tiers intéressé.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de la notification du document contractuel.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3^{ème} : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville d'Avignon et Monsieur le Trésorier Principal des Finances de la Ville d'Avignon seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à AVIGNON, le 21 mai 2026.

Pour le Maire, par délégation,
Violeta LUKIC
Adjointe déléguée au patrimoine,
aux musées et à l'industrie culturelle

Parvenu en Préfecture le 26/06/2026
Publié le 26/06/2026

